



## NOTE DE POSITION

# Propositions pour la sortie de la crise sanitaire

Auteurs: Philippe Contet / Benjamin Frugier  
pcontet@fimeca.org  
bfrugier@fimeca.org

Date de publication : 05/05/2020

Ce document établit les propositions de la Fédération des Industries Mécaniques, dans le contexte de la sortie de crise du Covid-19. L'objectif est d'obtenir le soutien des Pouvoirs Publics, afin notamment d'accélérer la reprise et de limiter les effets négatifs de la crise sanitaire.

## Introduction

L'industrie française est essentielle à la vie de notre pays, elle est le moteur de notre économie : pas d'économie et d'emplois en France sans industrie, sachant qu'un emploi dans l'industrie induit quatre emplois dans le reste de l'économie.

L'industrie française risque le plus grand déclin de son histoire :

- Depuis le confinement, le plongeon de l'activité industrielle est d'une violence inédite (-90% dans l'automobile, -80% dans l'aéronautique, -80% dans le bâtiment, - 50% dans l'énergie...)
- En parallèle, la Chine redémarre et la situation est moins critique chez nos voisins allemands et autrichiens. Nous sommes en train de perdre du terrain, et pour longtemps
- Le « retour à la normale » / la « reprise comme avant » est une utopie : cette pandémie laissera à l'industrie française des cicatrices qu'il sera difficile de refermer. Les conséquences économiques et sociales à moyen et long terme en seront dramatiques.

Notre pays ne pourra pas se relever de cette crise si son industrie s'effondre. Ce serait une perte majeure de souveraineté pour le pays et in fine d'autonomie, de liberté et d'emplois pour les Français.

Les industries mécaniques conçoivent des pièces, composants, sous-ensembles et équipements pour tous les secteurs de l'économie :

- Pièces mécaniques issues d'opération de fonderie, forge, usinage, formage, décolletage, traitement de surface...
- Composants et sous-ensembles intégrés dans les produits des clients
- Équipements de production (machines, robots, etc.) et équipements mécaniques (pour la santé, l'agriculture, les travaux publics, le bâtiment, la restauration, la lutte contre l'incendie, la mesure, la photonique, l'approvisionnement en eau, la production d'énergie...)
- Produits de grande consommation (arts de la table, outillage, ...).

Fort d'un chiffre d'affaires de 135 MM€ en 2019, dont près de 50 % à l'export, le secteur des industries mécaniques est le premier employeur industriel de France avec 615 000 collaborateurs.

Le Président de la République a confirmé, lors de son allocution du 13 avril dernier, que les entreprises qui ont élaboré des procédures et règles de sécurité sanitaires strictes face au Covid-19 doivent pouvoir fonctionner. L'industrie est dans une situation particulièrement préoccupante aujourd'hui.

Les mesures de soutien déployées sont nécessaires à la survie à court terme de nos entreprises et de leurs emplois et nous saluons la mobilisation et le dispositif mis en place par le Gouvernement.

Mais le plan d'urgence ne suffira pas si l'arrêt de l'activité dure trop longtemps et nous risquons de nous retrouver demain face à une série de faillites et de licenciements. Sur l'ensemble de la chaîne, y compris les PME, toutes les entreprises sont aujourd'hui sous perfusion de trésorerie. Pour ne pas ajouter un drame économique et social à la catastrophe sanitaire, nous devons certainement prendre des mesures dédiées.

Au-delà des mesures mises en œuvre aujourd'hui, le soutien de l'Etat sera crucial pour défendre notre industrie et son avenir dans la période de récession qui s'annonce. D'autant que les problèmes déjà existants se poseront avec d'autant plus d'acuité (pression fiscale, souveraineté nationale...).

La date du 11 mai donne de la visibilité et des perspectives pour les entrepreneurs dans la perspective de la reprise. Nous avons travaillé depuis le début du confinement pour pouvoir reprendre l'activité tout en préservant la sécurité et la santé des salariés. Différents protocoles de reprise ou guides ont été établis et proposent des séries de mesures pour adapter l'organisation et l'environnement de travail dans les usines pour assurer la sécurité sanitaire de tous. Elles sont d'ores-et-déjà mises en œuvre dans un certain nombre d'usines qui ont pu reprendre le travail en toute sécurité, dans des conditions sanitaires irréprochables.

Si beaucoup d'entreprises ont été contraintes de ralentir ou cesser leurs activités, il est essentiel que la vie économique et sociale de la Nation, durement impactée par cette crise sanitaire, puisse être progressivement restaurée dans des conditions de sécurité extrêmement rigoureuses car il en va de l'avenir de notre pays, de notre industrie et de ses emplois.

Un plan de reprise à court terme devient vital pour nos entreprises et pour l'emploi ; une vision stratégique de moyen terme pour notre industrie l'est tout autant. Notre action est déterminante.

## Situation macroéconomique (Rexecode)

L'institut Rexecode, par la voix de son Directeur Général Denis FERRAND, a étudié l'impact macroéconomique d'un confinement de deux mois, suivi d'un déconfinement progressif de certaines activités.

Evolution en %	2019	2020	2021
<b>PIB</b>	<b>1,3</b>	<b>-8,3</b>	<b>5,4</b>
<b>VA des branches marchandes</b>	<b>1,5</b>	<b>-13,5</b>	<b>8,7</b>
<b>Emploi salarié marchand</b>	<b>1,5</b>	<b>-2,5</b>	<b>-0,2</b>
<b>Heures travaillées (secteur marchand)</b>	<b>1,8</b>	<b>-8,6</b>	<b>4,8</b>
<b>Taux de chômage (moyenne annuelle)</b>	<b>8,4</b>	<b>9,8</b>	<b>10,0</b>
<b>Pouvoir d'achat du revenu des ménages</b>	<b>1,9</b>	<b>-1,3</b>	<b>1,2</b>
<b>Consommation des ménages</b>	<b>1,3</b>	<b>-7,3</b>	<b>4,7</b>
<b>Marge des stés non financières (valeur, en %)</b>	<b>8,2</b>	<b>-31,8</b>	<b>25,3</b>
<b>Investissement productif</b>	<b>4,3</b>	<b>-26,2</b>	<b>8,9</b>
<b>Solde des comptes publics (% PIB)</b>	<b>-2,9</b>	<b>-10</b>	<b>-6,6</b>

La baisse du PIB en 2020 serait de -8,3 %. Le PIB remonterait de 5,4 % en 2021, mais cela signifie que, fin 2021, le PIB serait encore inférieur de 3 points à son niveau initial avec 2 mois de confinement en 2020. L'EBE en 2021 serait inférieur de 60 MM€ vs 2019 (-15 %). En 2020, nous aurons vécu un choc de production et de revenus, encaissé par l'Etat et les entreprises. Il faut s'attendre en 2021 à une remontée de la fiscalité sur les ménages.

En outre, le sujet de la souveraineté est majeur ; on mesure, lors de cette crise, l'impact de l'absence de souveraineté économique. Mais la question sera de savoir quelle augmentation de prix les consommateurs français seront prêts à accepter pour relocaliser les productions sur le territoire national.

## Enquête sur les attentes des industriels mécaniciens

La FIM a été sollicitée par la DGE / Ministère de l'économie pour faire des propositions d'outils attendus par les industriels mécaniciens à la sortie de la crise sanitaire.

Afin de structurer la démarche, la FIM a confié au cabinet OPEO Conseil spécialisé dans l'industrie, une mission d'enquête auprès des administrateurs de la FIM sur les préoccupations et les actions à court terme mises en place dans leur entreprise pour faire face à cette crise brutale d'une part, et recueillir réflexions et suggestions sur les actions à mettre en œuvre après le confinement ainsi que les outils ou mesures que chacun attendrait de la puissance publique et des acteurs financiers.

Un questionnaire a été adressé à chaque administrateur et l'équipe OPEO a contacté certains d'entre eux pour approfondir les réponses au questionnaire. L'enquête, réalisée auprès d'entreprises adhérentes à la FIM, couvre une majorité des secteurs industriels mécaniciens et de tailles d'entreprises. 30 entreprises ont répondu à l'enquête en ligne. 25 échanges téléphoniques avec des dirigeants ont suivi.

L'enquête d'OPEO portait sur les éléments suivants :

- Aujourd'hui : quelles sont vos principales préoccupations (sécurisation approvisionnements, délais de paiement, planification industrielle et pilotage de performance, réduction des coûts fixes, conditions de travail / santé des équipes, stratégie industrielle, trésorerie, besoin en fonds de roulement...)?
- A moyen terme (septembre) : quelles seront vos principales préoccupations (mêmes items que ci-dessus) ?
- Trésorerie : si la situation perdure telle qu'elle est, dans combien de temps serez-vous à court de trésorerie ?
- Investissements actuels : de combien allez-vous réduire votre enveloppe d'investissement en 2020 ?
- Investissements futurs : combien pensez-vous investir en 2021 avec une base 100 = budget 2020 ?
- Activité : dans combien de temps prévoyez-vous un retour à la normale (nominal = janvier 2020) ?
- Activité : envisagez-vous des conséquences sur l'emploi ?
- Délais de paiement : quel % de vos clients sont en retard dans leurs paiements ?
- Stratégie : envisagez-vous de revoir votre stratégie en sortie de crise ?
- Solidarité : comment évaluez-vous la solidarité entre clients et fournisseurs d'un côté et entre fournisseurs de l'autre, depuis le début de la crise ?
- Malgré la situation, voyez-vous des opportunités pour l'avenir liées à cette crise ?

Il ressort de l'enquête conduite :

Les mesures d'urgence prises par l'Etat (PGE, chômage partiel, report de charges...) ont été bien perçues par les entreprises. Ces mesures ont permis aux entreprises de limiter l'impact de la crise sur leurs investissements 2020. Majoritairement déjà lancés, ils ont été maintenus ou faiblement réduits pour 63% des entreprises sondées.

Toutefois, la situation financière des entreprises reste fragile sur l'année 2020. L'impact estimé de la crise sur l'activité est plutôt envisagé dans les mois à venir, le temps pour les entreprises d'écouler leur carnet de commande des mois de février-mars. 41% des entreprises interrogées estiment pouvoir tenir au maximum 6 mois en trésorerie, si la situation perdure. La situation semble plus fragile pour les petites entreprises : 50% des entreprises de moins de 50 salariés ayant répondu estiment pouvoir tenir moins de 3 mois.

Des incertitudes fortes persistent sur l'horizon de la reprise et l'impact de la crise sur l'emploi et l'investissement 2021. 72% des répondants ne prévoient pas un retour à la normale avant au moins 9 mois. Les dirigeants ont du mal à estimer l'impact de la crise sur l'emploi : 58% pensent que l'impact sera probable ou certain. 59% des entreprises interviewées envisagent d'ores et déjà une baisse de leurs investissements prévus en 2021 dont 24% ne comptent pas investir du tout.

La préoccupation n°1 des dirigeants à court terme concerne la présence des équipes sur le lieu de travail. Les industriels souhaitent une communication claire de l'état auprès des salariés sur le redémarrage rapide de toute l'industrie, dès lors que l'entreprise a fait le nécessaire en termes de mesures d'hygiène. La seconde préoccupation des dirigeants concerne les chaînes d'approvisionnements. Chaque maillon de la chaîne ayant un impact sur le suivant, tous les secteurs doivent redémarrer en synchronisation.

Les industriels souhaitent que les dispositifs de soutien soient prolongés dans le temps, soient accessibles aux entreprises les plus fragiles et soient renforcés (exemples : gel des notations sur 2020 des assureurs crédit, facilitation des mesures de flexibilité du travail...). Les industriels anticipent à moyen terme des défauts de paiement et des défaillances chez leurs clients ce qui, cumulé avec la baisse de demande, risque fortement d'impacter la charge de travail dans les mois à venir.

Soutenu par l'état, le recours à des achats locaux et à la relocalisation de chaînes d'approvisionnement est identifié comme une réelle opportunité post-crise. 45% des dirigeants identifient comme une opportunité liée à la crise le fait de profiter d'une relocalisation des chaînes d'approvisionnement et de production en France ou dans l'Union Européenne. L'attente la plus importante exprimée par les dirigeants envers les pouvoirs publics concerne le rôle que peut avoir l'Etat dans cette opportunité : exiger des contreparties vis-à-vis des grands donneurs d'ordre soutenus par l'argent public.

## Rappels sur l'étude ACCENTURE et propositions associées

L'étude commandée en 2019 par le SYMOP, le GIMELEC, l'Alliance Industries du Futur et la FIM auprès d'ACCENTURE dressait un bilan de l'évolution de l'industrie française au cours des 5 dernières années et évaluait la maturité de l'industrie en France.

Max Blanchet, directeur en charge de cette étude au sein d'Accenture, vient d'évaluer l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur la valeur ajoutée industrielle, qui passerait de 280 MM€ en 2019 à 220 MM€ en 2020 et prévoit une chute du cash opérationnel disponible de 50% entre 2019 et 2020, passant de 100 MM€ à 50 MM€. Cela va amputer significativement les capacités d'investissement de l'industrie dans l'outil de production et dans les Technologies de l'Information et de la Communication. L'impact sur la capacité d'investissement est évalué à -70% entre 2019 et 2021, passant de 50 MM€ à 15 MM€.

La baisse de l'investissement peut entraîner l'industrie française dans une nouvelle spirale de désindustrialisation, la surcapacité et les problèmes de trésorerie incitant les entreprises à restructurer leurs activités :

- Risque de perte d'emplois industriels estimée de 3 à 400 000 emplois
- Contraction de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière à 10% du PIB
- Ré-allongement de l'âge moyen du parc machines de 2 ans (effet mesuré en 2009), vétusté de l'outil industriel
- Incapacité à rebondir en cas de reprise de la demande.

La crise sanitaire aura donc des conséquences majeures sur le tissu industriel. Un plan de relance de l'industrie est indispensable pour éviter une nouvelle phase de désindustrialisation similaire à celle vécue après la crise de 2009.

Le plan suggéré par Accenture comporte plusieurs volets :

- Le maintien de mesures palliatives :
  - PGE étendu aux entreprises en difficulté
  - Système de garantie des délais de paiement
  - Poursuite du chômage partiel pour les secteurs à reprise lente
  - Extension du décret « Alstom » pour prévenir des rachats d'entreprises françaises.
- Relancer l'industrie par l'investissement :
  - Mise en œuvre d'un système de réinvestissement industriel en France de 30 MM€ (20 MM€ en 2021 et 10 MM€ en 2022) pour la modernisation de l'outil de production, la digitalisation et la décarbonation, conditionné à la production du projet en France (75% du coût du projet financé générant de l'activité en France à travers l'outil industriel national). Le système de réinvestissement pourrait donner lieu à la création d'un Plan d'Epargne Industrie auprès des particuliers offrant un rendement supérieur au livret A
  - Mise en œuvre d'un système de caution / garantie de solvabilité pour couvrir les cautions nécessaires à la prise de commandes en France et à l'exportation pour des entreprises fragilisées.
- Inciter à la relocalisation :
  - Mise en œuvre d'un guichet national de relocalisation de sites industriels clés en main
  - Mise en place d'une plateforme de transparence du « made in France » avec un pourcentage de VA produite en France permettant de créer un index publié

- Conditionnement des aides financières au soutien des acteurs présents sur le territoire national dans les appels d'offres publics et dans les appels d'offres privés émis par des entreprises ayant fait appel au soutien public pendant la crise
- Plan de maintien des compétences industrielles

## Propositions de la FIM

Les industriels mécaniciens rappellent tout d'abord qu'ils ont besoin de visibilité et de clarté dans les propositions de la Puissance Publique et que la reprise des activités industrielles est une nécessité absolue. Ils proposent les mesures suivantes, dans le prolongement des différentes études présentées ci-dessus.

### Mesures transitoires

La FIM souhaite que le gouvernement maintienne les mesures de sauvegarde mises en place pendant la phase d'urgence et ce pour une durée adaptée à la situation économique :

- Le Prêt Garanti par l'Etat, étendu aux entreprises en difficultés
- Le dispositif de chômage partiel, notamment pour les secteurs à reprise lente
- Certains industriels ont consenti de gros investissements pour la modernisation de l'outil de production et l'augmentation des cadences de production pour répondre aux attentes de donneurs d'ordre. La chute de l'activité les pénalise durement, et la reprise des volumes ne se fera pas avant 18/24 mois, notamment dans le domaine aéronautique. Un différé des échéances de leasing de 18/24 mois permettrait de passer la période difficile ; un taux de rémunération autour de 1% de ce décalage de paiement serait certainement acceptable. La FIM demande au Ministère de l'économie de soutenir une telle démarche et de la faire accepter par les banques et les sociétés de leasing
- Pouvoir mettre en immobilisation, tous les moyens achetés pour la protection des salariés liés au COVID-19

### Maintien des démarches pré-crise destinées à renforcer la compétitivité de l'industrie française

La FIM souhaite que les mesures du renforcement de la compétitivité des entreprises soient maintenues :

- Réductions de taxes de production, initiées avant la crise (C3S), mises en œuvre et étendues à l'ensemble de ces taxes, et tout particulièrement CVAE et CFE
- Soutien à la modernisation et à la digitalisation de l'outil productif français à travers un maintien et un élargissement du suramortissement pour tout investissement dans l'outil de production, quelle que soit la taille de l'entreprise, ou bien, la mise en place d'un Crédit d'Impôt Production (conditions d'éligibilité à préciser), incitant à investir dans de nouvelles lignes de production automatisées, digitalisées et écoresponsables, si possible originaire de France ou de l'Union Européenne
- Actions d'accompagnement des PMI à l'Industrie du futur, lancés avant la crise et déjà dotés de moyens budgétaires nationaux ou régionaux pour élargir le périmètre d'accompagnement des PMI aux sujets de la diversification, de la relocalisation et des stratégies d'alliances

### Mesures d'accompagnement de la reprise

La FIM souhaite que des mesures soient prises pour faciliter / encourager la réouverture des hôtels et des restaurants, impérative pour permettre la reprise des activités industrielles liées aux opérations de maintenance, aux activités des commerciaux, aux livraisons (montage et mise en route) des équipements et machines.

### Plan d'investissement et développement des entreprises

La FIM soutient la mise en œuvre d'un système de réinvestissement industriel en France pour la modernisation de l'outil de production, la digitalisation et la décarbonation, conditionné à la production du projet en France. Le système de réinvestissement pourrait donner lieu à la création d'un Plan d'Épargne Industrie auprès des particuliers offrant un rendement supérieur au livret A, en vue de mobiliser l'épargne des citoyens.

Par ailleurs, la FIM souhaite la mise en œuvre d'un système de caution / garantie de solvabilité public pour couvrir les cautions nécessaires à la prise de commandes en France et à l'exportation pour des entreprises.

Enfin, la mise en place d'un dispositif de renforcement des fonds propres des PME, sous forme d'obligations ou de prêt participatif permettra aux entreprises ayant une cotation Banque de France faible de pouvoir financer leur développement.

### Souveraineté et protection des entreprises

La baisse significative des cours boursiers et les difficultés prévisibles représentent un risque pour les entreprises d'être rachetées à des conditions très favorables pour un éventuel acheteur étranger. Cette prise de contrôle étrangère peut avoir des impacts significatifs, notamment lorsque l'entreprise possède un savoir-faire unique ou qu'elle opère dans des domaines stratégiques comme l'énergie ou l'aéronautique.

Par ailleurs, il apparaît que certaines technologies indispensables aux industries mécaniques ne sont plus fabriquées dans l'Union Européenne ; elles proviennent de pays tiers comme la Chine ou les Etats-Unis, ce qui pose un problème de souveraineté. Cette question de la souveraineté est notamment abordée dans le rapport « Faire de la France une économie de rupture technologique – Soutenir les marchés émergents à forts enjeux de compétitivité » publié récemment par le gouvernement.

Dans ce contexte :

- La FIM soutient la définition et la mise en œuvre d'une politique industrielle verticale (filiales) et horizontale (trans sectorielle, avec des mesures qui irriguent l'ensemble du tissu industriel) qui permette de garantir de nouvelles formes de souveraineté économique et technologique, en particulier en soutenant les technologies et marchés émergents à forts enjeux de compétitivité tels que présentés par le rapport cité ci-dessus. Les questions de souveraineté doivent se regarder d'abord au niveau national puis naturellement au niveau européen.
- La FIM soutient l'extension de la liste des investissements soumis à autorisation, en lien avec l'article 6 de l'arrêté du 31 décembre 2019 relatif aux investissements étrangers en France (secteurs à préciser).
- La FIM souhaite que le Ministère de l'économie organise une campagne de promotion du marquage d'origine Made in France (dans le cadre de l'Information sur le Made in France (IMF) de la Direction Générale des Douanes) et contribue à la revalorisation du certificat d'origine France.

### Diversification de la chaîne de valeur et relocalisation

La crise sanitaire a mis en évidence la complexité et la longueur des chaînes de valeur pour les produits industriels. En effet, certaines entreprises ont dû faire face à un certain nombre de difficultés d'approvisionnement (composants et matières premières). Cela pose la question de la diversification de la chaîne de valeur mais aussi de la relocalisation d'activités de production en France, dans la mesure où, évidemment, la compétitivité des offres françaises est acquise. Mais il semble qu'une opportunité de requalifier les méthodes d'achats apparait pour passer de critères exclusivement basés sur qualité, coûts et délais, vers des critères plus globaux d'achats responsables intégrant qualité, délais, et coûts complets. Le respect de l'environnement est également un critère à prendre en compte.

Dans ce contexte :

- La compétitivité des offres françaises est incontournable mais les offres doivent être comparées en tenant compte de critères comme : définition et spécifications identiques en tous points et conformes aux normes, conditions commerciales comparables (paiements, garantie, pénalités, ...), respects des engagements RSE vérifiés, respect des chartes environnementales, intégration des coûts CO<sub>2</sub> générés et à venir, prise en compte des coûts de déplacements et de transport en tous genres (matériel et personnel), coût de possession (maintenance et exploitation sur la durée d'amortissement) incluant les énergies.
- Il est souhaité que la situation vécue aujourd'hui corrige le comportement des acheteurs des grands groupes industriels donnant préférence à des fournisseurs situés hors de France, en particulier lorsque l'Etat est actionnaire ou lorsque l'Etat est intervenu pour soutenir ces entreprises pendant la crise. Un indicateur du pourcentage de produits fabriqués en France pourrait être établi et promu auprès des acheteurs des entreprises.
- Les bonnes pratiques comme le double sourcing de pièces en imposant au moins une source française pourraient être promues. C'est ce que déploie désormais le groupe Safran pour le moteur Leap.
- Le coût environnemental des importations n'est aujourd'hui pas pris en compte. L'industrie française est plutôt vertueuse en matière environnementale ; si la fabrication de produits augmente en France, l'environnement sera globalement gagnant. Des travaux sur l'empreinte carbone des produits devraient être conduits, avec l'objectif de limiter les émissions de CO<sub>2</sub> mais aussi de favoriser les productions européennes. La taxation du Carbone pourrait être un outil à redéfinir pour augmenter les coûts des produits dont la distance entre le lieu de fabrication du produit et son lieu d'utilisation est importante.

### Transition écologique et numérique, maintien des compétences et aspects réglementaires

La FIM souhaite que le gouvernement favorise la transition écologique et numérique, par le biais de mesures réglementaires et de soutiens financiers, avec pour objectif que les entreprises françaises bénéficient d'un avantage compétitif de ce point de vue par rapport à leurs compétiteurs au niveau mondial.

Cette transition nécessite la consolidation des compétences des salariés et doit inclure une facette RSE.

En particulier, les professions mécaniciennes observent que, pour cette rentrée 2020, les jeunes poursuivent leur engouement pour l'apprentissage mais que les entreprises, qui se positionnent en général entre avril et juin pour la rentrée de septembre, ne répondent pas ou peu compte tenu de l'absence de visibilité de leur activité, sur les 18-24 mois à venir. La rentrée de l'apprentissage 2020 est donc très incertaine, l'avenir des jeunes menacé, et la perte de savoir-faire de nos territoires probable.

Pour soutenir l'élan que la jeunesse nous manifeste, la FIM propose que soit mis en place un Crédit d'Impôt Apprentissage (sur le modèle du CIR ou C2I) qui permettrait à l'entreprise de libérer plus de temps aux tuteurs d'entreprise pour transmettre leurs savoir-faire (ce qui sera rendu possible par la sous-activité probable dans les entreprises), de favoriser la transmission et la pérennité des savoir-faire et donc de promouvoir l'apprentissage comme une filière de formation d'excellence. Le principe serait la prise en compte des coûts salariaux des tuteurs, d'éventuels frais de structure de l'entreprise et les frais de formation à charge de l'entreprise pour calculer une assiette qui, selon un pourcentage, générerait un crédit d'impôt sur l'IS.

Pour les autres domaines que celui de la transition écologique et numérique, il est suggéré d'effectuer une « pause réglementaire », pendant une période d'une durée significative, en précisant qu'une telle décision n'aurait aucun coût pour l'Etat, mais soulagerait les entreprises, notamment en matière administrative et en disponibilité de ressources compétentes.

---

Les industries mécaniques, premier employeur industriel de France, conçoivent des pièces, composants et sous-ensembles et équipements pour tous les secteurs de l'économie :

- Pièces mécaniques issues d'opération de fonderie, forge, usinage, formage, décolletage, traitement de surface, etc.
- Composants et sous-ensembles intégrés dans les produits des clients
- Équipements de production (machines, robots, etc.) et équipements mécaniques (pour la santé, l'agriculture, les TP, le bâtiment, la restauration, la lutte contre l'incendie, la mesure, la photonique)
- Produits de grande consommation (arts de la table, outillage, ...)